

draît prendre avec un grain de sel toute suggestion émanant de ce côté de la Chambre, car l'expérience nous a appris bien des choses. Vous en face, vous vous êtes assez empêtrés dans vos propres affaires. Nous n'avons rien à apprendre de vous sur ce que nous avons à faire.

• (3.20 p.m.)

Je ne sais pas ce que les ministériels ont pensé de ça, mais tout indique qu'ils sont fort contents d'eux-mêmes. A mon avis, le gouvernement a commis la pire gaffe politique de sa carrière, et il en subira le contrecoup. Les ministériels ont commis deux erreurs. Premièrement, ils ont sous-estimé l'intelligence des Canadiens. Ils ont cru qu'en leur lançant quelques friandises, ils pourraient les acheter, que les Canadiens étaient tous des enfants. Mais en fait, ils ne sont pas tous ainsi, et ils ne sont pas dupes.

Quant à la deuxième erreur des ministériels, il faut la situer dans son contexte. Le projet de réforme fiscale date de neuf ans, et remonte donc à 1962, année de la nomination de la commission Carter par le gouvernement Diefenbaker. Un courant d'opinion parcourait le pays à l'époque. On se rendait compte que nous avions un mauvais régime fiscal qui exigeait une réforme. Au cours des neuf années suivantes, une bonne partie de l'élan manifesté envers la réforme fiscale s'est ralenti. Il y a eu d'une part la commission Carter qui a siégé un certain temps, et plus tard, ce fut la parution du Livre blanc que la Chambre devait étudier. Une troisième étape a été marquée par la publication du rapport du comité sur ce document. Entre-temps, et alors qu'on attendait le résultat de ces initiatives, ce fut le silence. Monsieur l'Orateur, quiconque s'intéresse à la réforme fiscale doit sans doute éprouver, depuis vendredi dernier, le sentiment d'avoir été trahi. La réforme fiscale a été à vau-l'eau et les gens ne garderont pas le silence.

Ceux-là mêmes que nous avons invités pour conseiller en comité ne se tiendront pas cois. Il en va de même pour les centaines de collaborateurs de la commission Carter dont certains appuieront ces propositions. Des divergences étaient apparues au sein de cette Commission, mais la grande majorité de ceux qui réclamaient du gouvernement une réforme fiscale devront reprendre la lutte à son tout début.

Le ministre des Finances (M. Benson) a accompli un bon tour de jongleur. Mais les balles qu'il lance en l'air sont de plomb et elles vont retomber sur sesorteils délicats parce qu'elles sont trop lourdes.

Sauf erreur, monsieur l'Orateur, il ne me reste plus beaucoup de temps, aussi je vais lire mon amendement. Je propose donc...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Le député a raison. Son temps de parole est écoulé et j'allais me lever. Je sais que les députés permettront au représentant de lire son amendement.

**M. Saltsman:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je suis gré aux députés de leur obligeance. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on amende l'amendement

a) en remplaçant les mots «d'autres stimulants de nature à susciter une expansion dynamique de l'économie canadienne, actuellement aux prises avec une inflation croissante et un taux de chômage élevé» par «d'autres mesures conçues spécia-

[M. Saltsman.]

lement pour réduire le taux de chômage à moins de 3 p. 100;»

b) en remplaçant les mots «les mesures de réforme fiscale envisagées» par «les changements fiscaux»; et

c) en y ajoutant les mots suivants:

«et qu'ils ne renferment pas des réformes fiscales importantes comme celles dont faisait état le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, y compris l'imposition de tous les gains en capital, l'abolition des privilèges accordés aux industries extractives, l'égalité de traitement pour les salariés et les travailleurs autonomes, l'instauration d'un régime de dégrèvements plutôt que d'exemptions et l'imposition au même titre de tous les revenus, quelle qu'en soit la source.»

**M. Kaplan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Si les députés veulent bien permettre à la présidence de jeter un regard sur l'amendement, je donnerai ensuite la parole au député pour son rappel au Règlement. Le député de Don Valley (M. Kaplan) a la parole.

**M. Kaplan:** Les députés me permettraient-ils de poser une brève question au député de Waterloo (M. Saltsman) et à celui-ci d'y répondre?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Waterloo pourra répondre à une question sous réserve du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**M. Bell:** Non, monsieur l'Orateur. Je crois devoir m'expliquer. Ce budget est considérable et controversé. Tous les députés doivent s'en tenir à leur temps de parole, ni plus, ni moins. Si nous faisons des exceptions maintenant, aussi souhaitables qu'elles puissent être, nous aboutirons plus tard à un terrible désordre.

**M. Saltsman:** Au sujet du rappel au Règlement...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas eu de consentement unanime.

De prime abord, la présidence aurait été portée à accepter ce sous-amendement. Toutefois, j'éprouve quelques légères hésitations à propos de la dernière partie où le député de Waterloo donne en détail les raisons pour lesquelles il ne croit pas qu'il y ait des réformes fiscales significatives. Voilà ma seule préoccupation, savoir si le sous-amendement dépasse la portée de l'amendement original qui, à mon avis, contient une critique selon laquelle les dispositions de réforme fiscale du budget ne compensent pas certaines lacunes. Si les députés veulent bien aider la présidence sur ce point, ou sur d'autres qu'ils désirent soulever, je serai heureux de les écouter.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je comprends votre difficulté. Je peux simplement dire qu'il s'agit de la même que nous avons eue lorsque nous avons pris connaissance du long amendement proposé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Toutefois, nous avons jugé pouvoir soulever deux points, à condition d'observer la règle de la pertinence.

Sauf erreur, Votre Honneur ne conteste pas la partie a) de notre amendement, qui formule autrement le passage sur le chômage. Je comprends aussi que vous n'avez rien à redire à la partie b) de notre amendement, qui remplace les mots «les mesures de réforme fiscale envisagées» par «les changements fiscaux». Quant à la partie c), je demande à Votre Honneur de noter dans l'amendement du député d'Edmonton-Ouest les termes suivants: «mais ne contiennent pas non plus les éléments nécessaires à